

CONDITIONS PARTICULIERES POLICE N° 07905547

GARANTIE SOUSCRITE :

FRAIS D'ANNULATION

Ce contrat est régi, dans l'ordre d'importance, par les présentes Conditions Particulières et par les Conditions Générales CG_ANNUL_FMA_07-2009.

DEFINITION DE L'ASSURE

On entend par assuré toute personne participant à une journée de roulage moto organisée par un organisateur de roulage et qui, au moment de l'inscription, demandera expressément le bénéfice de la garantie du présent contrat.

NATURE DES GARANTIES

Les garanties sont détaillées dans les Conditions Générales CG_ANNUL_FMA_07-2009 jointes en annexe.

RESUME

Remboursement des acomptes ou de toute somme conservée par l'organisateur de la journée de roulage suite à l'annulation consécutive à l'un des évènements ci-après :

- **Vol ou détérioration de la moto inscrite à la journée de roulage**
- **Maladies graves ou accidents graves ou décès (de l'assuré, du conjoint, des ascendants ou descendants de l'assuré et/ou du conjoint).**
- **Complications dues à l'état de grossesse avant le 6ème mois.**
- **Licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint.**
- **Convocation devant un tribunal (juré d'assises, procédure d'adoption d'un enfant, désignation d'un expert).**
- **Convocation à un examen de rattrapage.**

- **Destructions de locaux professionnels et/ou privés.**
- **Vol dans les locaux professionnels et/ou privés.**
- **Octroi d'un emploi**
- **Octroi d'un stage par le POLE EMPLOI.**
- **Modification des dates de congés du fait de l'employeur.**

Exclusions :

Outre les exclusions figurant dans les Conditions Générales CG_ANNUL_FMA_07-2009 sont exclus les accidents résultant de :

- Maladies psychiques ou psychothérapeutiques, dépressions nerveuses sans hospitalisation.
- Accidents résultant de sports tels que varappe, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tous sports aériens, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matchs ou compétitions.
- Maladies préexistantes.

FRAIS D'ANNULATION

L'indemnité versée par LA COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCES est calculée, sur la base du barème ci-après, au jour de la réalisation de l'événement pouvant entraîner l'application de la garantie.

Frais d'annulation maximum : 250 € par journée de roulage avec un maxi de trois journées de roulage par manifestation.

BAREME DES PENALITES

Plus de 30 jours avant la journée de roulage	15.25 € ttc
De 30 à 21 jours avant la journée de roulage	25 % du prix de la (des) journée(s) de roulage
De 20 à 08 jours avant la journée de roulage	50 % du prix de la (des) journée(s) de roulage
De 07 à 02 jours avant la journée de roulage	75 % du prix de la (des) journée(s) de roulage
Moins de 2 jours avant la journée de roulage	90 % du prix de la (des) journée(s) de roulage
Non présentation lors du roulage	100 % du prix de la (des) journée(s) de roulage

Date d'effet et durée : du jour de la souscription à la journée de roulage.

Expiration de la garantie : le jour de la journée de roulage.

FMA pour le compte de la COMPAGNIE EUROPEENNE D'ASSURANCES